

DEVIS DE FORMATION

Attestation de Compétences et Connaissances de dresseur au mordant

En application de la loi du 06 janvier 1999
Décret 99-1164 du 29 décembre
Arrêté du 17 juillet 2000

2017

NOM DU CANDIDAT

ORGANISME DE FORMATION

Centre Régional de Formation d'Apprentis (CRFA)
Tél. : 04.73.85.72.84 - Fax : 04.73.85.83.10
cfa.st-gervais@educagri.fr

Catégorie organisme : 25

Situation juridique : Etablissement Public Local d'Enseignement et de
Formation Professionnelle Agricole (E.P.L.E.F.P.A.)

Code A.P.E. : 802 C N° SIRET : 19631223500019 CPF : 10445

Numéro dispensateur de Formation Professionnelle : 8363P004463

<http://www.metiers-chien-animalerie.fr/>

Nature du document délivré

Attestation des connaissances et compétences de dresseur au mordant délivrée par le SRFD Auvergne

I- PROGRAMME DE L'EVALUATION

<p>OTI 1 Être capable d'effectuer en toute sécurité des tâches liées à l'exercice de dressage au mordant.</p>	<p>OI 11 : Être capable de mettre en œuvre les étapes du dressage des chiens au mordant sans le concours d'un homme d'attaque, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité OI 111 : Etre capable de présenter les objectifs de la séance et de donner des consignes de travail aux maîtres des chiens. OI 112 : Etre capable de prendre en compte l'état physique et comportemental du chien en début et en cours d'entraînement. OI 113 : Etre capable de faire maîtriser le chien par son maître, d'appliquer et de faire appliquer les règles de sécurité.</p>
	<p>OI 12 : Etre capable d'organiser des exercices d'application du dressage de chiens au mordant, avec le concours d'un homme d'attaque dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. OI 121 : Etre capable de s'informer du niveau initial du chien pour l'exercice concerné. OI 122 : Etre capable d'en déduire et de présenter les objectifs et le déroulement de l'exercice concerné OI 123 : Etre capable de veiller à l'échauffement de l'homme d'attaque et des chiens. OI 124 : Etre capable de gérer le déroulement de l'exercice. OI 125 : Etre capable de diriger l'homme d'attaque, le chien et son maître pendant l'exercice. OI 126 : Etre capable d'évaluer l'exercice. OI 127 : Etre capable de proposer une progression à l'issue de l'exercice.</p>

II- COÛT DE L'EVALUATION

Paiement destiné au Trésor Public de Clermont Ferrand **122 €**

Attention : notre centre n'est pas assujetti à la TVA.

III- PERIODES D'EVALUATIONS POUR 2017

LIEU D'EVALUATION	DATE PREVISIONNELLE D'EVALUATION
PARIS,	MAI : si suffisamment de candidats
ST GERVAIS D'Auvergne	18 - 19 juillet 2017
AIX EN PROVENCE	OCTOBRE : si suffisamment de candidats

Fait à Saint-Gervais d'Auvergne, le 30 janvier 2017

Le directeur du CRFA des Combrailles
Régis NOVARINA

